

Association ASSQUAVIE
p.a Florian Clerc
(tél. 076 478 38 18)
Route des Chênes 36
1727 Corpataux

Monsieur Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur
de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions
Rue des Chanoines 17
1700 Fribourg

Corpataux, le 18 mars 2021

Association ASSQUAVIE, révision du PSEM

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,
Cher Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier du 10 décembre 2020 et pour les réponses que vous nous avez données et qui font suite à nos différents échanges en lien avec la révision du PSEM. Nous sommes rassurés de constater que les impacts liés à l'exploitation de gravières feront l'objet d'une évaluation minutieuse et que les intérêts des habitants subissant ces nuisances sont représentés au sein du Comité de pilotage de cette révision. Nous nous permettons cependant de relever quelques éléments nous amenant à des questions et remarques complémentaires.

Nous comprenons bien que l'établissement d'un secteur prioritaire dans le cadre du PSEM n'est qu'une étape à sa mise en exploitation qui n'est donc pas garantie. Il nous apparaît cependant essentiel que les aspects d'intégration de telles exploitations dans l'environnement humain soient partie intégrante des critères de pondération définis dans le PSEM et non pas seulement pris en compte dans les processus d'autorisation.

De même, il est de l'intérêt de toutes les parties prenantes, que des mesures particulières à titre de compensation ou de limitation des nuisances soient définies le plus en amont possible dans les étapes de planification. D'expérience les valeurs limites et les prescriptions définies dans la législation ne constituent pas une protection suffisante contre la péjoration de la qualité de vie des riverains.

Tout en prenant note du cadre conférant une protection particulière à la forêt, nous constatons qu'il est cependant assez surprenant que l'essentiel des surfaces définies comme prioritaires par le PSEM actuel dans le district de la Sarine se situent sous couvert forestier. De plus, l'expérience de la gravière de Grand-champ démontre que la notion de compensation du défrichement est une garantie à un maintien des surfaces forestières sur le long terme mais pas

en tout temps et de ce fait n'évite pas la disparition de surface pendant plusieurs générations. En effet la possibilité de compenser des défrichements, dits temporaires, seulement à la fin de l'exploitation, prive les citoyens de ces zones tout au long de l'exploitation voir même au-delà si l'on considère le temps nécessaire à reconstituer une vraie forêt.

Lors de notre discussion du 3 septembre, nous avons également soulevé la notion de suivi des exploitations et du contrôle du respect des conditions émises lors de l'octroi de l'autorisation d'exploiter. Vous mentionnez dans votre courrier le travail du SECA qui procède à un suivi régulier. Nous prenons la respectueuse liberté de vous indiquer que nous doutons de l'efficacité de ces contrôles. En effet, les constats que nous avons fait récemment nous donnent à penser que ces contrôles n'ont pas été effectués comme il se doit pour les exploitations en cours sur la commune de Gibloux. Le SECA a-t-il par exemple procédé à un contrôle régulier du respect des conditions et mesures demandées lors de l'autorisation d'exploiter la Gravière de Grand-Champs ?

En outre, nous vous savons par avance gré de bien vouloir nous orienter sur les éléments qui devraient être publiés dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'autorisation d'exploitation tous les cinq ans. En l'occurrence l'exploitation de Grand-Champ a dû obtenir son renouvellement à la fin 2020, les éventuelles modifications du projet initial sont-elles disponibles et consultables ?

Enfin nous vous remercions de la confiance que vous témoignez envers notre association en nous donnant l'opportunité de participer à la consultation publique du nouveau PSEM.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous assurons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, Monsieur, de l'assurance de notre haute considération.

Le Président

Florian Clerc



Le trésorier

Eric Haberkorn



Le secrétaire

Jacques Rayroud

